

Règlement du circuit P.P.B.Lux. 2026

Province de Luxembourg — Fédération Belge Francophone de Pétanque

Version de référence appliquée par Pétanque Belge (site petanquebelge.com et application Tire ou Pointe), établie le 22 septembre 2026 à partir du règlement provincial, des décisions du comité pour 2026 (bonus de présence, quotas de la journée finale) et du classeur officiel du classement. En cas de doute, le comité P.P.B.Lux. tranche ; le relevé qu'il publie fait foi.

Article 1 — Participation

- Le P.P.B.Lux. est ouvert à tous les joueurs et joueuses régulièrement affiliés à la F.B.F.P., issus de la province de Luxembourg et non suspendus, et à tous les clubs de la province. Les joueurs licenciés dans une fédération étrangère affiliée à la F.I.P.J.P. se conforment au règlement sportif de la F.B.F.P.
- Les joueurs et joueuses sont soumis au règlement international du jeu de pétanque (R.I.J.P.) et au règlement disciplinaire.
- Les journées qualificatives et la journée finale sont celles du calendrier provincial. En 2026 : vingt-deux journées, du 4 avril à Rochefort au 19 septembre à Lhomme (report de la journée du 28 juin), puis la journée finale le dimanche 27 septembre à Latour.

Article 2 — Organisation d'une journée

- Le club candidat organise la journée dans le respect des règles et des consignes sanitaires en vigueur ; la responsabilité de la F.B.F.P. et de la province n'est pas engagée en cas de manquement.
- Les frais d'exploitation d'une journée qualificative et de la journée finale sont fixés par le comité et versés le jour de la compétition à la caisse provinciale. Ils couvrent la table et l'arbitrage et complètent la dotation de la journée finale.

Article 3 — Composition des équipes

- Les journées qualificatives se jouent en doublettes. Les doublettes ne sont pas immuables : un joueur peut changer de partenaire d'une journée à l'autre.
- La présentation de la licence est obligatoire.
- Seuls les joueurs porteurs d'une licence issue de la province participent au classement P.P.B.Lux. Un joueur de la province qui s'associe à un joueur hors province conserve ses points de participation, mais ses victoires ne sont pas prises en compte (article 7).
- Par sa participation, chaque joueur s'engage à disputer la journée finale s'il est qualifié. Qui ne souhaite pas y participer le signale au secrétariat avant le 31 août ; toute renonciation ultérieure sans motif valable est sanctionnée d'une amende de 50 euros. En cas d'empêchement grave, le

secrétaire provincial statue avec le comité de discipline, et le joueur est remplacé dans l'ordre du classement.

- À l'issue de chaque journée, le classement provisoire est établi par le secrétariat et publié aux clubs, sur la page provinciale et sur petanquebelge.com.

Article 4 — Le classement et la journée finale

- Le classement de chaque série (hommes, dames) est établi sur la base des **douze meilleurs résultats** de chaque joueur et de la **totalité de ses points de présence** (article 7). Une journée qui n'est pas retenue ne disparaît pas : elle rapporte encore son bonus de présence.
- **Catégorie A** : les 32 premiers messieurs et les 16 premières dames du classement. **Catégorie B** : les 32 messieurs et les 16 dames suivants. Un joueur déclaré absent (article 3) est sauté et remplacé dans l'ordre du classement.
- Le premier classé choisit son partenaire dans la liste de la catégorie pour laquelle il est qualifié, puis le mieux classé suivant fait de même, jusqu'à constituer les 16 doublettes hommes et les 8 doublettes dames de chaque catégorie. Le secrétariat provincial enregistre les équipes au fur et à mesure.
- La journée finale se joue le jour fixé au calendrier, dès 9 h. Une tenue identique par équipe est souhaitable, sans sanction.
- **Formule** : poules tirées au sort ; les quatre premières équipes hommes et les deux premières équipes dames (somme des deux places au classement final) sont placées dans des poules différentes. Les premiers et deuxièmes de poule forment la catégorie principale (A, respectivement B) ; les troisièmes et quatrièmes forment la catégorie prime (A', respectivement B'). Après les poules, chaque équipe tire au sort sa place dans la pyramide de sa catégorie ; puis quarts de finale, demi-finales et finale.

Article 5 — Dotation

- La province prend partiellement en charge la dotation de la journée finale ; toutes les équipes sont récompensées. Les montants par catégorie et par tour sont fixés chaque année par le comité.
- Aucun droit de participation n'est réclamé pour la journée finale.

Article 6 — Déroulement d'une journée qualificative

- Une mise par équipe est demandée à l'inscription (14 euros en 2024-2026 ; montant fixé par le comité). Les récompenses de la journée sont les mises des joueurs, moins un euro par équipe pour la journée finale et un euro pour le défraiement de la table.
- La formule est « gagnants contre gagnants » (système suisse) en quatre tours : le premier tour est tiré au sort, les suivants opposent les équipes au même nombre de victoires, sans jamais rejouer un adversaire déjà rencontré ; l'average ne sert pas à l'appariement. La table peut adapter la formule pour le bon déroulement du tournoi.

- Le classement du jour se lit : nombre de victoires, puis le « 3+ » (une seule défaite, subie au dernier tour), puis l'average (points marqués moins points encaissés), puis les points marqués.
- Le secrétaire de province établit le classement des équipes et l'envoi avant le mercredi soir.

Article 7 — Barème d'attribution des points

Résultat du jour

Résultat	Points
4 victoires	12
3 victoires « + » (battue au 4e tour seulement)	10
3 victoires	8
2 victoires	5
1 victoire	2
0 victoire	0

Bonus de présence (attribué à chaque participation, en plus du résultat)

- 1 point de la 1re à la 10e participation du joueur dans la série, 2 points de la 11e à la 20e, 3 points à partir de la 21e.
- 3 points pour tous les participants aux deux dernières journées du calendrier, quel que soit leur nombre de participations (en 2026 : Latour, 30 août, et Rochefort, 13 septembre).
- Une journée reportée compte à la date de sa case au calendrier (la journée de Lhomme jouée le 19 septembre 2026 occupe la case du 28 juin).
- Le joueur qui s'associe à un joueur hors province du Luxembourg reçoit son bonus de présence ; ses victoires ne sont pas prises en compte.
- Les dames qui participent à des journées en série hommes prennent leurs points dans la série hommes **et** dans la série dames. Au-delà du nombre maximal de journées en série hommes fixé par le comité (onze en 2026), elles ne sont plus classées en dames.
- Le joueur qualifié pour une phase d'un championnat ou d'une compétition de la fédération, ou retenu par une fonction pour la fédération, reçoit 6 points plus le bonus de présence de la journée manquée.
- Le joueur qui participe à l'organisation de la journée de son club sans pouvoir jouer (table, bar, etc.) reçoit 2 points plus le bonus de présence correspondant à son nombre de participations.

Départage

- À égalité de points au classement, le joueur qui compte le plus de journées à 4 victoires est prioritaire, puis le plus de journées à 3 victoires « + », puis à 3 victoires ; si l'égalité persiste, le nombre de victoires prime.
- En cas d'égalité entre le 32e et le 33e messieurs ou entre la 16e et la 17e dames pour la catégorie A, et de même à la frontière de la catégorie B, un tirage au sort départage les deux

joueurs.

- Le joueur qui doit sa qualification à ses points de participation ou à la tenue de la table participe à la journée finale comme joueur.

Article 8 — Cas non prévus

Toute situation non prévue par le présent règlement est tranchée par le comité P.P.B.Lux.

Comment Pétanque Belge l'applique

- Le classement affiché sur le site et dans l'application est le relevé publié par le comité après la dernière journée ; le calcul du site, journée par journée, reproduit ce relevé à la ligne près.
- Chaque fiche de joueur montre ses journées retenues et ses journées écartées avec leur bonus de présence, son total au classement et son total brut.
- Les listes des qualifiés des catégories A et B, avec les absents déclarés et leurs remplaçants, sont publiées sous le classement de chaque série ; l'égalité à une frontière y est signalée.
- La journée finale se conduit depuis le poste du comité : têtes de série, poules, catégories A/A' et B/B', pyramide jusqu'à la finale.
- Le club organisateur inscrit les participations sans jeu (table, bar, fonction fédérale) depuis la fiche de la journée.

Ce document résume les règles appliquées ; il ne remplace ni le règlement officiel de la province ni les décisions du comité P.P.B.Lux.